

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATION D'ABANDON SIMPLIFIÉ DES ARMES À L'ÉTAT

Laon, le 05/12/2022

Bilan de l'opération dans le département de l'Aisne

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération nationale d'abandon simplifié des armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE). Cette opération a offert la possibilité aux usagers de se dessaisir simplement de leurs armes ou de les conserver légalement.

Durant les huit jours de l'opération, les particuliers, détenteurs non déclarés d'armes trouvées ou acquises par héritage, ont pu se rendre dans les deux sites de recueil des armes spécialement organisés dans l'Aisne (brigade de gendarmerie de Vervins et commissariat de police de Soissons).

À l'issue de l'opération, le bilan est le suivant :

- 196 comptes ont été créés sur le système d'information sur les armes (SIA) avec l'aide d'agents de la préfecture ;
- 535 armes ont été enregistrées ;
- 1 025 armes ont été abandonnées à l'État (dont 818 armes longues) ;
- 25 896 munitions ont été collectées.

Au-delà de cette opération nationale, l'abandon des armes non déclarées reste possible toute l'année auprès des services de police et de gendarmerie. L'enregistrement de ces armes demeure possible auprès des forces de l'ordre et leur enregistrement est obligatoire dans le système d'information sur les armes (SIA).

Pour toute demande, vous pouvez joindre la préfecture au 03 23 21 82 73 (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00).

Le succès de cette opération a largement contribué à renforcer la relation et la confiance entre la population et les forces de sécurité intérieure. Elle participe grandement à prévenir les violences intrafamiliales, les accidents domestiques et les vols d'armes. Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer salue l'engagement et le sens des responsabilités de nos concitoyens.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr.

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex